

«Cinéma: Postulats du possible»

Lignes directrices pour les activités du service du cinéma de Pro Helvetia¹

«Mais s'il existe un sens du réel – et personne ne met en doute sa raison d'être –, alors il doit bien exister ce qu'on pourrait appeler un sens du possible»

(Robert Musil)

Mandat

Le mandat découle de la Loi fédérale concernant la Fondation Pro Helvetia de 1965. Cette loi définit, entre autres, les objectifs suivants:

- Maintenir le patrimoine spirituel de la Suisse et préserver les caractères originaux de sa culture;
- Encourager en Suisse les créations de l'esprit, en s'appuyant sur les forces vives des cantons, des différentes régions linguistiques et des divers milieux culturels;
- Promouvoir les échanges culturels entre ces différentes régions et ces milieux divers;
- Entretenir les relations culturelles avec l'étranger.

Pro Helvetia considère le cinéma comme un élément de la culture qu'elle se doit de soutenir aux termes de cette loi. Elle intervient dans les domaines ignorés par la Loi sur le cinéma ou délaissés par la Confédération.

Situation de départ

Le service du cinéma de Pro Helvetia montre, à l'étranger, des programmes de films suisses, en collaboration avec des partenaires non commerciaux tels que cinémathèques, centre culturels, cinémas municipaux, etc.

Simultanément, il tient lieu d'office d'information sur le cinéma de Suisse, au service des professionnels et des organisations.

En Suisse, le service du cinéma encourage les échanges entre les régions linguistiques, par des programmes de films.

Objectifs

- Le service du cinéma de Pro Helvetia trouve un public pour le cinéma de Suisse.
- En montrant des films, nous faisons connaître
 - des images et des informations sur les cultures de Suisse;
 - l'art cinématographique de Suisse.
- Nous encourageons le dialogue entre les cinéastes en Suisse et à l'étranger.
- Nous estimons que le cinéma de Suisse est un bien culturel et nous défendons ses intérêts politiques et culturels au sein des comités et des associations.
- Nous informons sur le cinéma de Suisse.

Nous nous proposons de développer plus d'initiative dans le ressort des manifestations cinématographiques. Pro Helvetia s'engage dans de nouvelles voies, inexplorées jusque-là.

Pour atteindre ces objectifs, il existe plusieurs méthodes:

Types de manifestations / Supports

Le service du cinéma de Pro Helvetia organise des manifestations cinématographiques à l'étranger, en collaboration avec des partenaires non commerciaux.

Nous soutenons des manifestations *multilatérales* que nos partenaires montent ou organisent comme des projets communs, avec ou sans la participation rédactionnelle de Pro Helvetia.

Il est également possible de soutenir la projection d'un seul film.

Nous participons aussi à des programmations de films suisses organisées par des tiers. Le service du cinéma peut charger une tierce personne de réaliser une manifestation.

Par ailleurs, nous concevons, organisons et soutenons des manifestations *thématiques*.

Nous incluons également dans nos programmes des films qui, pour des raisons artistiques ou formelles, utilisent le format vidéo. En outre, il est possible de présenter au public des programmes de films vidéo (à l'exclusion des installations vidéo).

Nous tenons compte de l'équipement technique dont disposent nos partenaires. Dans le cas où il n'est pas possible de projeter un film dans son format original (projection cinématographique mobile suivie par un opérateur), nous acceptons, exceptionnellement, de montrer nos programmes sur d'autres supports (vidéo, disques laser).

Pro Helvetia peut soutenir la présentation de films suisses sur des chaînes de télévision culturelles et non commerciales ou sur le réseau Internet.

Critères

L'activité cinématographique de Pro Helvetia a pour centre d'intérêt les films d'auteur.

Nous montrons des films en rapport avec la Suisse.

Les indices de qualité sont:

- le professionnalisme d'un projet ou d'une œuvre, la maîtrise du métier;
- la formation et l'expérience d'un/e artiste;
- l'efficacité d'une requête ou d'une démarche;
- le potentiel d'irritation comme indice de qualité (une œuvre ne doit pas forcément satisfaire les préférences esthétiques de la majorité du groupe expert).

Pour évaluer la participation à un *programme* ou la collaboration avec un partenaire, le service du cinéma procède selon un *catalogue de critères de qualité*.

Collaboration

Pour augmenter la résonance d'un projet, nous tentons de coordonner nos activités avec celles d'autres organisateurs.

Le service du cinéma de Pro Helvetia établit des programmes thématiques en collaboration avec d'autres divisions de Pro Helvetia et met ses services (conseil, remise des films, etc.) à leur disposition.

Suisse

Pro Helvetia renforce ses activités en Suisse.

Echanges

Nous servons d'intermédiaires, par exemple, en proposant des contacts avec des institutions susceptibles de réaliser des programmes de films étrangers en Suisse.

Nous conseillons les organisateurs en matière de logistique.

Nous encourageons les rencontres (ateliers, séminaires, journées, etc.) entre cinéastes en Suisse et à l'étranger.

¹ Entérinées par le groupe VII, le 11 août 1997, rédaction de dernier jet en décembre 1997 (CS+MK)